



640, rue Saint-Paul Ouest  
Bureau 102  
Montréal (Québec)  
Canada H3C 1L9

Tél.: (514) 876-1055  
Fax: (514) 874-0199

**DECLARATION DE MONTREAL: "POUR DES POLITIQUES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE"**

---

NOUS architectes du monde entier, en appel à la paix et engagés dans l'élaboration de l'environnement bâti qui doit assurer bien-être, équilibre et liberté au genre humain, et réunis à Montréal en XVIIe Congrès de l'Union Internationale des Architectes, ce 2 juin 1990;

**CONSIDERONS:**

QUE l'architecture est une expression de la culture et reflète l'image d'une société.

QUE la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains, ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public;

QUE le besoin humain d'être logé correctement, et d'accomplir des activités sociales selon des modes de vie particuliers, constitue une priorité qui doit s'accomplir dans le respect des droits, libertés et traditions;

QUE l'architecte doit percevoir son action intellectuelle et professionnelle comme étant au service du développement de sa communauté, de la nation dont il fait partie et de la collectivité internationale;

**CONSTATONS:**

QUE les écarts entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement persistent à se creuser, et que ces écarts ne peuvent être comblés par de simples transferts technologiques au détriment du maintien des valeurs culturelles nationales;

QUE la planétarisation des problèmes écologiques à tous les niveaux, tant ceux de la préservation urgente de territoires considérés essentiels à l'équilibre naturel, que ceux de l'élimination de toutes les destructions et pollutions existantes et éminemment dangereuses pour notre survie, mobilise déjà la responsabilité politique dont dépendra son sort;

QUE les impératifs économiques de la commande architecturale contemporaine ne tablent que très rarement ou superficiellement sur les valeurs culturelles nécessaires à une pleine réalisation de l'être humain; et que de vastes ressources sont déviées de la priorité qu'on doit accorder aux programmes sociaux.

QUE le rôle de l'architecte se prête fondamentalement et historiquement à formuler l'organisation des données culturelles et techniques, voire symboliques et économiques de l'environnement, mais qu'il doit maintenant y parvenir par un consensus social et démocratique;

## RECOMMANDONS:

QUE les architectes de chaque section nationale se concertent pour définir les priorités et l'étendue possible de son action, pour l'élaboration et l'instauration par leur gouvernement d'une politique nationale de l'architecture;

QUE cette politique insiste sur la priorité des orientations nationales envers la préservation et l'amélioration d'un environnement naturel et bâti de qualité.

QUE cette politique nationale de l'architecture envisage les objectifs généraux suivants:

- valoriser l'architecture comme un des éléments constitutifs fondamentaux d'une société;
- orienter et coordonner les multiples décisions dont dépend la production d'architecture;
- préparer les milieux de l'architecture à relever les nouveaux défis qui s'offrent à eux;
- reconnaître le devoir de tous les architectes de soutenir et d'assurer le développement social et la protection de l'environnement naturel;
- reconnaître que la conversion d'une économie de guerre en économie de paix est nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

QUE cette politique soit envisagée en considérant prioritairement les problèmes nationaux de surpopulation et de dépopulation, de préservation du patrimoine et du logement des sans-abri où l'architecte trouvera un motif nouveau à son implication sociale.

QUE cette politique nationale de l'architecture tente de réaliser, progressivement, et dans la mesure des ressources auxquelles elle devra faire appel, les cinq objectifs spécifiques suivants:

- Valoriser la commande architecturale, tant publique que privée
- Promouvoir et diffuser la production architecturale de qualité
- Sensibiliser le monde de l'éducation à l'architecture
- Eclairer l'évolution et la diversité des pratiques de l'architecture
- Etablir et renforcer la recherche et l'enseignement en architecture

QUE l'Union Internationale des Architectes apporte son appui et sa compétence à la réalisation de ces initiatives nationales, tout au long de la DECENNIE MONDIALE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL proclamée par l'UNESCO et les NATIONS-UNIES;

QUE l'UNESCO accorde un parrainage officiel à l'élaboration de chacune des politiques nationales, et le fasse valoir auprès des gouvernements concernés.